

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_075

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DU PARC DE
STATIONNEMENT SITUE AU NIVEAU DU 41 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 juin 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à François SCHMITT, Arménio SANTOS à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Malika BARRY, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Pierre GUILLET à José TOMAS

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Chatou a engagé depuis 2023 des travaux de requalification du boulevard de la République qui s'acheveront en septembre 2024.

Les objectifs de ce projet sont pluriels :

- aménager la voirie en facilitant le croisement des bus et en garantissant une cohabitation fluide entre les différents modes de déplacement,

- apaiser la circulation en limitant la vitesse sur l'ensemble du boulevard,
- créer une piste cyclable bidirectionnelle côté Est permettant d'assurer une liaison douce et continue entre le quartier de l'Europe et le quartier Centre/gare RER,
- faciliter la circulation piétonne sur les trottoirs pour tous les publics, tout en garantissant un stationnement de qualité et perméable,
- végétaliser le boulevard qui comptera au minimum 139 arbres,
- sécuriser fortement les croisements avec notamment une signalétique adaptée, des plateaux surélevés sur les 5 intersections du boulevard (Foch, Penon, Leclerc, Maisons, Jaurès) ou encore des feux de circulation intelligents.

Les aménagements urbains décidés par la ville résultent d'une large concertation citoyenne qui a notamment fait émerger un besoin d'une offre de stationnement complémentaire aux abords du boulevard de la République.

Aussi, la ville de Chatou a sollicité les sociétés SURAVENIR et SAFRAN ELECTRICAL & POWER CHATOU (SEP) pour la mise à disposition d'une petite partie de son parc de stationnement situé au sein d'un ensemble immobilier sis à CHATOU (78), 41 boulevard de la République, dont la société SURAVENIR est propriétaire.

La ville de Chatou prévoit d'y réaliser 14 places de stationnement conformes à la réglementation municipale, avec une durée de stationnement limitée à 24 heures. Un portique à l'entrée du parking limitera l'accès aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, et une clôture rigide de 2 mètres de haut sera installée pour renforcer la sécurité du site Safran. De plus, une entrée spécifique sera créée pour l'accès de Safran.

Les travaux sont programmés pour l'été 2024.

Cette convention, consentie à titre gratuit et pour une durée de dix ans, permet de finaliser les modalités de la mise à disposition à la ville de Chatou d'une partie du parc de stationnement de la société Safran.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Sécurité, Mobilités, Voirie en date du 4 juin 2024,

Considérant la nécessité d'accompagner la requalification du boulevard de la République d'une offre de stationnement adaptée aux besoins de la population,

Considérant que pour réaliser ce projet, une convention doit être conclue et que celle-ci permet de régler les modalités de mise à disposition de ce parc de stationnement public,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 078-217801463-20240611-DEL_2024_075-DE



DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et tout document afférent à ce dossier.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/06/2024